

Grenoble, le 4 mars 2020

Réponse de la liste Grenoble en commun menée par Eric Piolle à la demande d'engagement du Mouvement associatif

Vous trouverez ci-dessous les remarques et propositions de la liste Grenoble en Commun à vos 20 demandes d'engagement.

1 Reconnaitre la vie associative comme un partenaire à part entière

La vie associative est en soi un témoignage de la santé démocratique d'un territoire : dès lors qu'elle s'inscrit dans une approche non lucrative, elle s'appuie sur l'engagement bénévole et désintéressé de ses membres et nourrit les liens de solidarité entre les personnes.

Nous sommes profondément attaché-es à garantir la vitalité démocratique à Grenoble, qui est intimement liée à la qualité et la diversité des relations entre institutions publiques, structures de l'économie sociale et solidaire (dont les associations), habitant-es organisé-es ou non, donc sur une relation partenariale effective entre les institutions et la vie associative.

Pour nous, cela signifie plusieurs points d'attention :

- la relation entre les associations et la collectivité publique s'appuie sur l'intérêt général local et la réponse à des besoins sociaux (et donc ni sur des intérêts privés, ni sur un intérêt déconnecté du territoire),
- la subvention ou l'accompagnement public doit être une garantie d'indépendance du projet associatif, et non la contrepartie d'une loyauté,
- les subventions sont accordées à des projets portés à l'initiative et sous la responsabilité des associations : les associations ne sont pas des prestataires de l'institution publique, elles portent leurs propres projets, en résonance avec leur conception propre de l'intérêt général.

Ces trois préalables sont importants. Nous souhaitons en effet par tous les moyens :

- soutenir l'engagement des habitant-es et leur participation à la vie de la cité,
- favoriser la diversité des initiatives et des expressions,
- lutter contre le risque clientéliste,
- faire émerger une approche des communs qui s'appuie sur la participation active des habitant-es et une vision plurielle de l'intérêt général et collectif. Les associations y contribuent largement évidemment.

Considérer les associations comme des partenaires, c'est aussi se préoccuper collectivement des enjeux démocratiques et sociétaux d'aujourd'hui, au service de l'émancipation des personnes : c'est aménager des espaces de concertation et de responsabilité partagée,



- en s'attachant à soutenir les coopérations et la complémentarité des réponses aux besoins sociaux,
- en reconnaissant l'expertise des associations, qui sont des creusets irremplaçables de liens entre l'individu et le collectif, et sont des acteurs politiques à part entière : elles coproduisent l'intérêt général.

La vie associative est l'espace de l'éducation populaire : elle contribue à améliorer l'état de notre société justement parce que ce n'est pas l'institution : elle permet à chacun de se s'émanciper et de se sentir appartenir, que nous nous sentions à l'aise ou non avec l'institution éducative, avec les institutions culturelles, avec les institutions démocratiques. Elle fait le lien entre les personnes et tous ces mondes.

En une phrase, la vie associative dans sa pluralité est indispensable!

2 Signer une charte d'engagement réciproques, et si c'est déjà fait, et en assurer le suivi et l'évaluation

La ville de Grenoble est adhérente au RNMA (Réseau National des Maisons des Associations). Nous travaillons à la constitution d'un observatoire de la vie associative dès 2020-2021, qui aura à terme vocation à élaborer une charte d'engagements réciproques entre la ville et le monde associatif. Cette charte sera travaillée de manière concertée et son évaluation nécessitera d'être co-élaborée.

3. Engager une simplification dans les relations entre associations, communes et communautés de communes

La vie associative repose sur l'engagement bénévole de ses dirigeant-es: la simplification des relations avec l'institution est un enjeu capital, qu'il s'agisse des relations avec les élu-es, avec les interlocuteur-trices au sein des services municipaux, ou des formalités administratives nécessaires aux demandes d'accompagnement. C'est la raison pour laquelle:

- l'équipe actuelle a mis en place un portail associatif répondant au principe « dites-le nous une fois » : les associations peuvent y consulter leur dossier en permanence et n'ont pas besoin de fournir à nouveau des pièces déjà transmises (hormis le RIB qui permet de s'assurer que le compte bancaire est bien valide).
- nous proposons de constituer un pôle d'élu-es mobilisé-es collectivement sur les différentes facettes de la vie associative et de l'éducation populaire qui assureront la cohérence et la continuité du dialogue, jusqu'aux conseils d'administration. Elles et ils seront les interlocuteur-trices privilégié-es et identifié-es des acteur-trices et seront les représentant-es de la ville au sein des organismes socio-culturels.
- nous souhaitons ajuster l'organisation interne de la ville pour assurer une relation continue et que les associations s'appuient sur des interlocuteurs permanents, de l'accompagnement du fonctionnement associatif au sens large aux politiques « thématiques » concernées par l'action des associations,



 nous souhaitons retravailler en concertation avec les acteurs associatifs la complémentarité entre les maisons des habitant-es, outils de service public de proximité engagés pour l'accès aux droits, et les associations grenobloises, car ce sont des manières différentes de soutenir le pouvoir d'agir des habitant-es: leurs logiques se doivent d'être complémentaires et en aucun cas concurrentielles.

4 Privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de la subvention plutôt que la commande publique

Pour nous, garantir la liberté associative, c'est considérer la subvention comme une garantie d'indépendance et non comme la contrepartie d'une loyauté. C'est permettre aux responsables de structures de porter sans ingérence politique leur propos social, artistique, sportif, citoyen, scientifique et /ou culturel. C'est permettre aux acteurs et actrices, quel que soit leur statut, de travailler dans de bonnes conditions par un accompagnement humain, technique et financier.

Nous soutiendrons et défendrons toujours « vent debout » la liberté associative. Nous nous engageons ainsi à valoriser les acteur-trices : nous défendons les mêmes valeurs républicaines d'émancipation, chacun, chacune doit-être reconnu dans sa capacité à construire son propre chemin, tournant le dos à l'individualisme et au consumérisme. Si les questions de financement sont majeures, elles n'ont de sens que par rapport au projet que les associations portent.

Les associations sont pour nous, comme évoqué en préalable, des partenaires et en aucun cas des prestataires. Nous sommes très attentifs à l'incidence des décisions publiques sur l'intégrité des projets associatifs et sur leur principe de non-lucrativité. A cet égard, l'approche néo-libérale à l'œuvre à l'échelle nationale représente pour nous un risque pour l'indépendance associative.

Il nous faut construire une expertise partagée pour de nouvelles formes de coopération entre service public et vie associative, en tenant compte d'un contexte réglementaire de plus en plus contraint, qu'illustrent le service d'intérêt économique général instauré par le traité de Lisbonne ou le recours croissant aux marchés publics et concessions de service public, identifiés comme plus sécurisants pour la collectivité mais qui posent question au regard de l'indépendance associative et de la reconnaissance de sa contribution essentielle à l'intérêt général. A cet égard, les nouveaux statuts de l'économie sociale et solidaire sont un espace de travail à explorer pour construire collectivement des projets en assumant une relation de partenariat et non de commande.

5 Définir un interlocuteur vie associative dans les communautés de communes et un espace de coconstruction avec les associations

La Maison des associations et le service « relations avec le monde associatif » sont des interlocuteurs permanents des acteurs associatifs à l'échelle municipale. Les associations poursuivant des buts relevant de l'intérêt métropolitain (logement, économie sociale et solidaire, distribution alimentaire...) peuvent être accompagnées, en vertu de leur statut associatif, par la Maison des associations : nombre d'entre elles y ont leur siège, bénéficient de l'accompagnement des agents du service Relations avec le monde associatif et participent aux projets inter-associatifs qu'il favorise.



Nous souhaitons renforcer les espaces de concertation et de construction partagée : généralisation des comités d'avis permettant la transparence et la collégialité de l'instruction des demandes de subventions, espaces de concertation permanents, autour d'enjeux identifiés collectivement, pôles d'élu-es en responsabilité conjointe sur les enjeux associatifs et d'éducation populaire.

L'observatoire de la vie associative sera également un lieu privilégié de réflexion partagée, d'échange d'expériences et de pratiques, de proposition de mesures d'accompagnement adaptées aux besoins des acteurs associatifs.

6 Favoriser et soutenir l'engagement bénévole

Lors des comités de projets de la maison des associations, les bénévoles ont souhaité que la ville recrée le forum des associations, lieu privilégié entre bénévoles, militants, et personnes souhaitant s'engager. La première édition de la nouvelle formule 2018 allait dans ce sens, avec un focus sur l'engagement bénévole animé par France Bénévolat.

Plus largement, nous avons conscience que l'engagement bénévole se heurte parfois à des attentes administratives lourdes. C'est pour cela que le service Relation avec le Monde Associatif propose un ensemble d'aides, d'appuis aux acteurs et actrices associatifs.

Nous proposons également de favoriser et soutenir le bénévolat des Grenoblois-es en créant le statut de « Volontaire de Grenoble ». Ce statut permettra à toute personne contribuant au bien commun (engagement associatif, conseils citoyens, jurys citoyens, journées de ramassage des déchets, pompiers-ères) de voir son engagement reconnu par la collectivité: à partir d'un certain seuil, les heures seront valorisées par le biais d'accès à des spectacles, concerts, compétitions sportives etc...Par ailleurs, une cérémonie annuelle remerciera tous les volontaires de Grenoble. Il s'agit de rendre visible, et de valoriser, l'engagement de tous les bénévoles qui participent au bien commun, dans une société ou seul le travail rémunéré donne accès à un statut social.

7 Prendre le temps de la concertation et de l'évaluation de toute politique municipale avec les associations concernées.

Entre 2014 et 2020 les associations ont été associées à de nombreuses élaborations des politiques municipales : critérisation des aides aux associations sportives, culturelles et socio culturelles, participation aux comités de pilotage sur l'égalité entre les femmes et les hommes... Cette dynamique doit être généralisée. C'est pour cela que nous souhaitons, en nous appuyant sur les propositions du Réseau National des Maison des Associations, créer un observatoire de la vie associative pour permettre à terme un regard partagé sur les actions menées, à mettre en œuvre, à créer, à privilégier à partir des remontées du terrain au regard du projet politique municipal et des projets des acteurs et actrices associatifs.

Comme indiqué plus haut, nous souhaitons poursuivre cette dynamique de concertation et de coévaluation , de co-construction mais également de co-décision avec les associations dans la mesure où celles-ci partagent les valeurs d'émancipation du socle républicain.



8 Prendre en compte le fonctionnement bénévole des associations dans le rapport qu'ont les élus avec elles.

Cette nécessité réelle supposera d'approfondir les discussions avec les bénévoles afin d'ajuster au mieux le fonctionnement institutionnel à l'engagement bénévole : relation des élu-es aux conseils d'administration, assiduité aux instances ouvertes par les associations, adaptation des horaires de rencontre aux contraintes des dirigeant-es bénévoles, ajustement de l'accompagnement au monde associatif aux besoins concrets des bénévoles (notamment en matière de suivi administratif et budgétaire)...

9 Disposer d'un espace d'information sur la vie- associative dans la communication municipale

Le site Grenoble.fr comporte un espace consacré la vie associative : il regroupe des informations générales, permet de s'inscrire aux formations proposées par le service Relation monde associatif, déposer des demandes de subventions ou de local, solliciter l'aide de la ville pour des projets de Crowdfunding, réserver des salles pour des conférences... https://www.grenoble.fr/69-associations.htm

GreMag, le magazine municipal, met en avant de manière importante la vitalité et le dynamisme des associations.

10 Promouvoir des achats publics responsables

L'équipe actuelle a mis en œuvre une démarche de critérisation exigeante dans la commande publique : impact environnemental, clause d'insertion, politiques allotissement des marchés permettant le recours à la production locale... Nous nous engageons à amplifier cette démarche, à l'échelle municipale comme métropolitaine, et que Grenoble soit exemplaire en la matière.

11 Organiser un temps annuel de présentation des associations au niveau local permettant aussi un échange entre associations

En 2018, l'équipe actuelle a relancé le forum des associations, disparu il y a 20 ans. Plus de 160 associations ont répondu présentes. Cette première édition était parrainée par Le monde associatif Auvergne Rhône Alpes. L'édition 2019 était parrainée par La Fonda.

Nous poursuivrons l'organisation de ce temps fort et sommes disposé-es à envisager d'autres temps aux côtés des associations si celles-ci le souhaitent.

12 Faciliter l'organisation de manifestations associatives

L'équipe actuelle a toujours veillé à faciliter l'organisation de manifestations associatives. Par exemple, les associations peuvent bénéficier d'une autorisation à utiliser l'espace public en faisant une demande 15 jours avant la date de la manifestation. Dans certains cas, la ville peut mettre à disposition du matériel d'exposition.

Le Hall d'honneur de l'hôtel de ville est ouvert toute l'année pour recevoir des expositions et le salon d'honneur permet d'organiser les évènements forts de la vie associative.



Ce ne sont que des exemples parmi d'autres.

Nous souhaitons faciliter l'accueil d'événements dans l'espace public par la facilitation des démarches et la mise en place d'une interface facilitant le suivi des demandes et l'accompagnement des organisateurs.

Nous sommes attachés à un principe d'amélioration continue et sommes preneurs et preneuses de pistes d'améliorations que vous pourriez nous suggérer.

13 Former les fonctionnaires communaux sur les spécificités associatives

Les agent-es du service RMA (Relation avec le Monde Associatif) sont formé-es à l'accompagnement de la vie associative : prêt de salle, formation des bénévoles, accompagnement dans les démarches administratives, accompagnement pour remplir des dossiers pour solliciter des fondations... Les agent-es des différentes directions sont également formé-es aux démarches de démocratie locale. Cette démarche nécessite d'être poursuivie et amplifiée.

Au-delà, il s'agit de favoriser une meilleure interconnaissance : non seulement former les fonctionnaires aux spécificités associatives, mais également permettre aux associations de saisir les nécessités propres au service public et au fonctionnement institutionnel.

Nous savons que le travail administratif prend du temps au détriment des projets et que le sens ne peut guère survivre au manque de moyens, nous proposons de dédier plus de moyens à l'accompagnement administratif des structures associatives et poursuivre l'aide à la recherche de financements supplémentaires.

14 S'engager sur la pluri annualité des financements des associations

L'équipe actuelle s'est attachée depuis plusieurs années à généraliser le principe des conventions pluriannuelles, la plupart du temps sur une durée de trois ans. Nous souhaitons systématiser cette pratique en prenant en compte la pluralité des financements et des motifs d'accompagnement : cela nécessite également une transversalité accrue entre les différents services municipaux afin de prendre en compte la dimension éducative, culturelle, sportive, sociale et de proximité des associations.

15 Mettre à disposition des locaux et matériels

La ville de Grenoble met à disposition plus de 12 % de son patrimoine immobilier aux associations, pour une valorisation annuelle de 5,5 millions d'euros. La mutualisation des locaux, permettant de répondre à plus de demandes, et la création de pôles associatifs (cinéma, solidarité internationales, future maison autour de la thématique de l'accueil des personnes migrantes)... permet d'amplifier cette dynamique et les synergies.

Dans le cadre de prêt de salle ou de matériel, il conviendra de revoir avec les associations les modalités actuelles afin de laisser plus de liberté aux associations pour tendre vers une logique de cogestion et de coresponsabilité de ces biens communs.



16 Définir des délais de paiement raisonnables pour les subventions

Cette question des délais de paiement des subventions accordées est centrale. Nombreuses sont les associations qui n'ont pas la trésorerie qui leur permet de financer leurs activités alors que les subventions prévues pour cette même année arrivent parfois en milieu d'exercice quand ce n'est pas le dernier trimestre. C'est pour cette raison que l'équipe actuelle a ouvert la possibilité de dépôt des demandes de subvention dès le 15 septembre de l'année N-1. Ainsi cela permet d'anticiper des subventions au conseil municipal de décembre pour un paiement en janvier. La majeure partie des dossiers restants est étudié au conseil municipal de février pour un paiement en mars. Cependant la ville étudie tout au long de l'année des subventions, notamment sur l'action territoriale.

17 Rejoindre les deux dynamiques de soutien à l'emploi et à l'accompagnement des associations : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) & Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

L'utilisation du FONJEP est actuellement déjà promu https://www.grenoble.fr/1485-fonjep.htm

En ce qui concerne le DLA, il est en Isère porté par Gaia : Grenoble Alpes Initiative Active. La ville de Grenoble ainsi que la Métropole financent GAIA pour le DLA. http://www.gaia-isere.org/

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en place un groupement d'employeurs à l'échelle métropolitaine, qui permettra de mutualiser de l'emploi notamment pour les fonctions administratives.

18 Soutenir financièrement le fonctionnement associatif, socle sur lequel on peut construire des projets.

La majeure partie des subventions accordées sont pour le fonctionnement associatif et sont versées dans les premiers mois de l'année civile. Cependant une partie est réservée aux projets ponctuels tout au long de l'année. L'idée de financement pluriannuel vise justement à permettre aux associations de se projeter. Soutenir les associations sur du fonctionnement est une question de confiance et de conditions de travail nécessaire, que nous confirmons.

19 Appuyer les projets ou structures qui proposent des moyens mutualisés pour les associations

A partir des remontées de besoins des acteurs associatifs, nous favoriserons toutes les démarches qui permettront aux associations de concentrer leur activité sur les fondamentaux de leur projet associatif et ses déclinaisons opérationnelles.

20 Soutenir la formation des bénévoles.

Le Service Relation au monde associatif met en place tout au long de l'année plusieurs formations autour de 4 thématiques principales : Créer mon association, Gouvernance associative, Accès au numérique, Comptabilité associative. Les agent-es du service RMA sont disponibles pour toutes questions associatives par des entretiens individuels (sur RDV), échanges téléphoniques ou mails.



Ce dispositif pourra être complété en fonction des besoins identifiés par les acteurs de la vie associative.